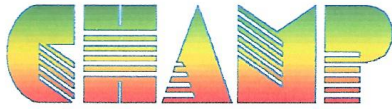


### **3.4 Annexe volontaire n°10 : fiche de renseignements préalables au dépôt d'un permis de construire en zone agricole « CHAMP »**

Source : Fiche de renseignements préalable au dépôt d'un permis de construire en zone agricole « CHAMP », SCEA OBTIFRUIITS.

Cette annexe comporte 9 pages.



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRÉALABLE  
AU DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
EN ZONE AGRICOLE**

**Conseil pour l'Habitat Agricole en Méditerranée Provence**  
1, avenue Marco Polo - Clé Sud Village - 13140 Miramas  
http://champ13.free.fr - Tél. 04.90.53.84.09 - Fax 04.90.53.84.61 - Méi : champ.13@free.fr

DEMANDEUR							
NOM DE LA SOCIÉTÉ (s'il y a lieu) : <i>SCEA OBTIFRUI TS</i>							
NOM : <i>MOREAU SUI EN (Gé rant)</i>				PRENOM : <i>DE CHARNACÉ NICOLAS (Associé)</i>			
Téléphone professionnel : <i>07-68-75-43-33</i>				Télécopie :			
Téléphone domicile :				Mobile : <i>06-38-34-48-66</i>			
DOMICILE				PROFESSION			
ADRESSE : <i>11 chemin du Barret 13160 Châteaurenard</i>				<input checked="" type="checkbox"/> propriétaire exploitant <input type="checkbox"/> retraité agricole <input type="checkbox"/> fermier <input type="checkbox"/> métayer <input type="checkbox"/> salarié agricole <input type="checkbox"/> propriétaire non exploitant <input type="checkbox"/> retraité autre activité			
EMAIL : <i>julgerwin@gmail.com mdecharnace.abt@outlook.fr</i>				AUTRE PROFESSION :			
Êtes-vous propriétaire de votre logement actuel ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
EXPLOITATION							
ADRESSE : Commune <i>SAIN T ANDIOL</i>				Lieudit : <i>LES CLAPIERS</i>			
MODE D'EXPLOITATION				MATÉRIEL			
SURFACE EN Ha	TOTALE	CULTIVÉE	IRRIGUÉE	NATURE	NOMBRE	PUISSANCE	
Faire-valoir direct (terres en propriété)	<i>11,6106</i>	<i>7,3106</i>	<i>7,3106</i>	Tracteurs			
Fermage (terres en location)				Motoculteurs			
Métayage (terres en location)				Autres machines			
REPARTITION DES CULTURES				CHEPTEL			
NATURE		SURFACE		NATURE		NOMBRE	
Maraichères				Porcins			
Tunnels, serres (froids)		<i>16 905 m<sup>2</sup></i>		Bovins			
Tunnels, serres (chauds)		<i>3 802 m<sup>2</sup></i>		Volailles			
Plein champ		<i>52 399 m<sup>2</sup></i>		Brebis-mères			
Céréales				Chèvres-mères			
Vignes				Juments poulinières			
Vergers				Chevaux			
Prairies				Lapins			
Pépinières				Couples de pigeons			
Autres (précisez) <i>Fruits rouges</i>		<i>73 106 m<sup>2</sup></i>		Autres (précisez)			

## PROJET

### LIEU DE REALISATION

Commune <u>SAINTE ANDIOL</u>	Lieudit : <u>LES CLAPIERS</u>
Références cadastrales : Section <u>A</u> n° _____	N° <u>259-260-262-266-647-648</u> N° de la parcelle concernée par la demande : <u>1221-1222-1256</u>
Superficie totale de la propriété : <u>11 ha 61 a 06 ca</u>	Surface de la parcelle concernée : <u>11 ha 61 a 06 ca</u>

### NATURE DES TRAVAUX

<input checked="" type="checkbox"/> construction neuve <input type="checkbox"/> aménagement <input type="checkbox"/> extension	<input type="checkbox"/> création de logement dans un bâtiment existant <input type="checkbox"/> reconstruction <input type="checkbox"/> autres travaux (précisez)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### DESTINATION DES BATIMENTS

LOGEMENTS		BATIMENTS D'EXPLOITATION	
<input type="checkbox"/> 01. logement exploitant - surface (m <sup>2</sup> ) : .....		<input checked="" type="checkbox"/> 10. hangar (ouvert) - surface (m <sup>2</sup> ) : <u>348 m<sup>2</sup></u>	
<input type="checkbox"/> 02. logement non exploitant		<input checked="" type="checkbox"/> 11. remise (hangar fermé) surface (m <sup>2</sup> ) : <u>847 m<sup>2</sup></u>	
<input type="checkbox"/> 03. logement ouvrier		<input type="checkbox"/> 12. grange	
<input type="checkbox"/> 04. logement de fonction		<input type="checkbox"/> 13. cave	
		<input checked="" type="checkbox"/> 14. chambre froide	
		<input checked="" type="checkbox"/> 15. hall de conditionnement	
		<input type="checkbox"/> 16. bâtiment d'élevage - surface (m <sup>2</sup> ) : .....	
		<input checked="" type="checkbox"/> 17. serres - surface (m <sup>2</sup> ) : <u>20707 m<sup>2</sup></u>	
			<b>AUTRES</b>
		<input type="checkbox"/> 18. abri voiture, garage	
		<input checked="" type="checkbox"/> 19. station de pompage	
		<input checked="" type="checkbox"/> 20. local technique	
		<input type="checkbox"/> 21. précisez :	

### AVIS DU MAIRE \*

- Projet non conforme à la vocation de la zone agricole
- Irrecevable en l'état
- Admissible à l'examen du permis de construire
- Observations :

\* (sans mention de la mairie le dossier ne sera pas examiné par le CHAMP)

## MOTIF DE LA DEMANDE

Nous venons d'acquiescer 11,5 ha sur la commune de ST André pour nous installer en tant que producteurs de petits fruits rouges ( fraises, framboises, etc...) et développer des variétés adaptées à la production sous climat méditerranéen.

Pour ce faire, nos parcelles ne supportant actuellement aucune structures, nous avons besoin de construire différents bâtiments nécessaires à notre exploitation et son activité ( hangar agricole, bureaux et locaux d'activité, frigos, locaux techniques, forages, et serres multi-chapelles).

L'ensemble de ces bâtiments représente un peu moins de 1200m<sup>2</sup> et il n'y a aucun bâtiment d'habitation.

La surface totale de serres est d'environ 2,1 ha, et la surface de cultures en plein champ d'environ 5,3 ha dans un premier temps.

Vous trouverez ci-joint un plan global détaillé de notre projet qui vous permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'exploitation et de la nécessité de réaliser ces infrastructures pour la viabilité du dit projet.

Dans l'attente de votre décision, nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires ou points à préciser sur le sujet.

## MOTIF DE LA DEMANDE

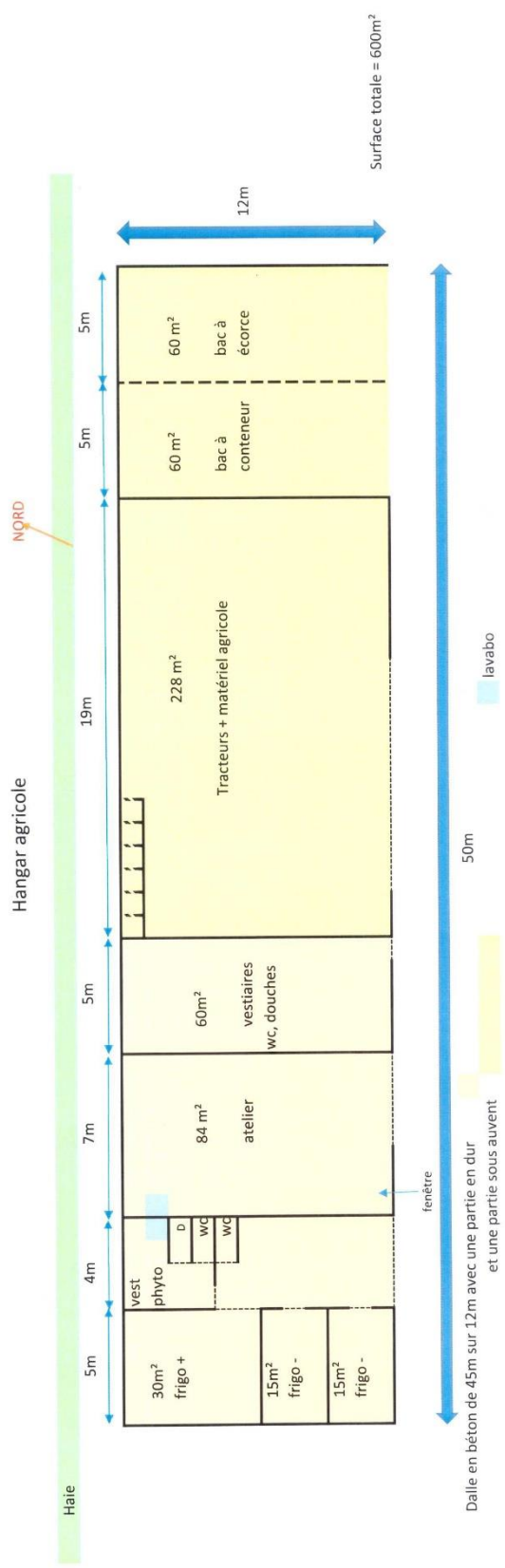
### Détails des bâtiments à construire

#### Hangar agricole :

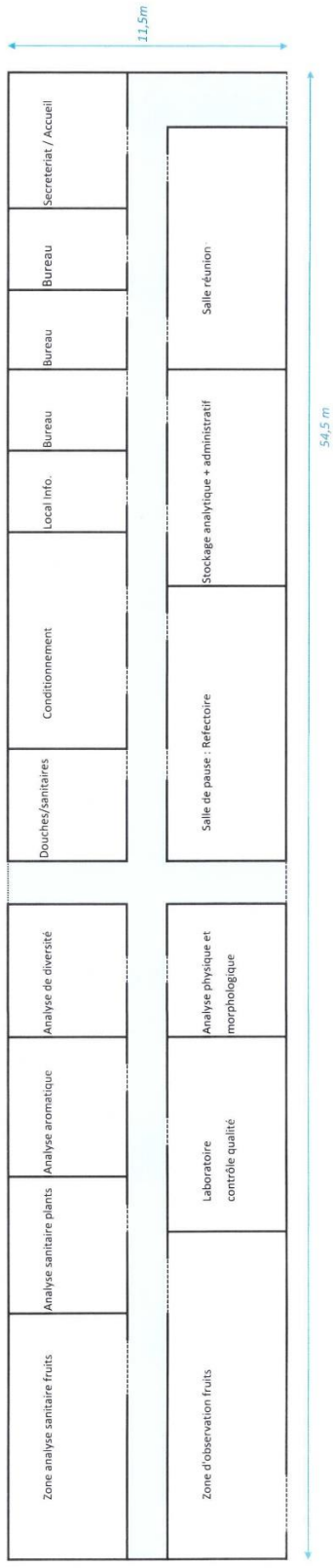
- 348 m<sup>2</sup> de stockage du matériel agricole et des intrants
- 60 m<sup>2</sup> de frigos (positifs et négatifs)
- 16 m<sup>2</sup> de vestiaires phytosanitaires
- 60 m<sup>2</sup> de vestiaires et sanitaires pour le personnel
- 84 m<sup>2</sup> d'atelier de mécanique agricole

#### Bureaux et locaux d'activités :

- 240 m<sup>2</sup> dédiés aux différentes analyses qualité des fruits et des plantes
  - 280 m<sup>2</sup> dédiés aux bureaux, lieux de vie, stockage, sanitaires et conditionnement
  - 107 m<sup>2</sup> de couloirs pour desservir les différentes zones
- Soit un total de 600 m<sup>2</sup> de bâtiments d'activités agricoles pures et 530 m<sup>2</sup> de bâtiments administratifs et activités annexes.



PLAN BUREAUX ET LOCAUX D'ACTIVITE: 627 m2



## DOCUMENTS À FOURNIR

Cette fiche de renseignements, destinée à faire connaître le bien-fondé d'une demande de permis de construire en zone agricole, doit être remplie soigneusement et complètement et adressée, par le demandeur, en 2 exemplaires à la Mairie sur laquelle les travaux sont projetés (un exemplaire sera conservé par la Mairie, le second sera conservé par le CHAMP).

**Il est souhaitable que la demande soit établie en tenant compte de l'adéquation du projet à l'exploitation agricole.**

Les pièces suivantes pourront être jointes à l'ensemble des 2 exemplaires de la fiche de renseignements :

- Plan de situation (soit carte I.G.N. 1/25 000, soit tableau d'assemblage cadastral) sur lequel figure le siège de l'exploitation, la localisation des différentes parcelles exploitées ainsi que l'implantation du bâtiment projeté.
- Plan de masse (photocopie du plan cadastral) avec l'implantation précise du bâtiment faisant l'objet de la demande, ainsi que des bâtiments existants avec toutes indications utiles sur la nature exacte de ces bâtiments (logement, hangar, etc.).
- Original de l'attestation spéciale délivrée par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, 152 avenue de Hambourg - B.P. n°8 - 13266 MARSEILLE Cedex 8 ( 04.91.16.58.58).
- Relevés parcellaires d'exploitation, fournis par la CMSA.
- Photocopie de la dernière déclaration de cultures.
- Pour les terres en location, photocopie du bail ou, à défaut, bulletin de mutation de parcelles.
- Pour les logements concernant la main d'œuvre, fournir la copie de quatre trimestres de bordereaux de versement des cotisations patronales.
- Pour les sociétés, photocopie des statuts.
- Pour les élevages de chevaux, fournir les papiers des chevaux
- Pour tous les élevages, fournir un dossier technique et économique.

D'autres pièces complémentaires pourront être demandées en cours d'instruction du dossier.

**En cas de renseignements inexacts ou faux, le dossier sera classé sans suite.**





BUREAU D'ETUDES:  
BETEM Ingénierie  
6, Impasse Alphonse Béremond  
37 201 MOULOUZÉ-CEDEX  
T. +33 (0) 2 52 97 26 47 - F. +33 (0) 2 52 98 97

PLAN DE SITUATION  
1/20 000

St-Andiol

PROJET SCEA OBTIFRUILS

INDICE  
A



### **3.5 Annexe volontaire n°11 : formulaire d'état des servitudes 'risques' et information sur les sols**

Source : Formulaire d'état des servitudes 'risques' et d'information sur les sols (aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols), BOUVIER Denis et RISSOAN Patrick, 07/06/2018.

Cette annexe comporte 1 page.

# Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° IAL 13089-4

du 27/6/2016

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

lieudit Les Clapiers

13670

SAINT ANDIOL

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N 1 oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé x  date 12/4/2016

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation  crue torrentielle  remontée de nappe  avalanche   
cyclone  mouvements de terrain  sécheresse géotechnique  feu de forêt   
séisme  volcan  autres

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui  non   
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M 3 oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date

<sup>3</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain  autres

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM 4 oui  non   
<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé 5 oui  non   
<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription 6 oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  
zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

## Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

vendeur / bailleur

M. BOUVIER Denis - M. RISSOAN Patrick

date / lieu

07 juin 2018 à BEAUMES de

acquéreur / locataire

### **3.6 Annexe volontaire n°12 : avis relatif à l'agrément des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques**

Source : avis relatif à l'agrément des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, 1<sup>er</sup> février 2014.

Cette annexe comporte 4 pages.

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

#### Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

NOR : AFSP1330464V

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et après évaluation par des organismes notifiés, le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre des affaires sociales et de la santé agrément les dispositifs suivants :

« BioDisc BA 6 » (6 EH) ; KINGSPAN ENVIRONMENTAL ;

« BioDisc BC 18 » (18 EH) ; KINGSPAN ENVIRONMENTAL ;

Gamme « BioDisc », modèle BB 10 (10 EH) ; KINGSPAN ENVIRONMENTAL.

L'agrément de ces dispositifs de traitement porte seulement sur le traitement des eaux usées.

L'évacuation des eaux usées doit respecter les prescriptions techniques en vigueur.

La fiche technique correspondante est présentée en annexe.

### A N N E X E

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AUX DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS « BIODISC BA 6 », MODÈLE 6 EH, « BIODISC BC 18 », MODÈLE 18 EH, ET À LA GAMME DE DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ « BIODISC », MODÈLE BB 10, MODÈLE 10 EH

#### Références administratives

Numéro national d'agrément	2014-001	2014-002-ext01	2014-002
Titulaire de l'agrément	Kingspan Environmental GmbH, Siemensstr. 12a, 63263 Neu-Isenburg, Allemagne		
Dénomination commerciale	BioDisc BA 6	Gamme BioDisc BB 10	BioDisc BC 18
Capacité de traitement	jusqu'à 6 Equivalents-Habitants	jusqu'à 10 Equivalents-Habitants	jusqu'à 18 Equivalents-Habitants

#### Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	28 novembre 2013

#### Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3 + A2
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

### Caractéristiques techniques et fonctionnement

Les dispositifs de traitement sont des microstations fonctionnant selon le principe de la culture fixée immergée aérée (procédé des biodisques).

Ils sont constitués de trois compartiments :

- un décanteur primaire ;
- un réacteur biologique, divisé en deux chambres ;
- un clarificateur.

Le compartiment du réacteur biologique est équipé d'un assemblage de disques en rotation permettant l'alternance de la phase d'aération et d'immersion. La rotation des disques est assurée par un moteur disposé sous le couvercle de la cuve.

Une pompe de relevage disposée dans le clarificateur permet de faire recirculer les boues dans le décanteur.

Les dispositifs de traitement sont ventilés par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faite du toit de l'habitation avec un extracteur.

Un boîtier de commande disposé à proximité de la cuve est équipé d'un afficheur, et présente une alarme visuelle en cas de dysfonctionnement du dispositif de traitement.

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS		
Élément des dispositifs	Matériel	Matériau constitutif
Cuve et couvercle	Cuve cylindrique à axe vertical à 3 compartiments	Polyester renforcé de fibres de verre (PRV)
	Couvercle	Polyester renforcé de fibres de verre (PRV)
Tuyauterie	Entrée : tube droit DN 110 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Sortie : tube en Té DN 110 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Joints entrée/sortie	Caoutchouc éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)
	Du décanteur au réacteur : ouverture dans la 1 <sup>re</sup> chambre du réacteur	/
	De la 1 <sup>re</sup> chambre du réacteur à la 2 <sup>e</sup> : déversement par des godets rotatifs	/
	Du réacteur au clarificateur : tube plongeur DN 110 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
Boîtier de commande	Automate de commande avec afficheur (programmation et alarme) Modèle Kingspan, type Control Box	/
Moteur	Moteur à induction Modèle VIPA, type 5IK60GU-CT Couple de démarrage : 0,21 Nm Puissance déclarée : 50 W ou Modèle Danfoss, type E0203 Couple de démarrage : 1,44 Nm Puissance déclarée : 75 W	/
Disques rotatifs	Disques de diamètres 900 mm et 1 075 mm de référence 150D et 180D	Polypropylène (PP)
	Arbre de transmission	Acier inoxydable
	Courroie de transmission	Caoutchouc
Pompe de recirculation des boues	Pompe de relevage submersible Modèle Ebara, type Optima M Débit déclaré : 150 l/min (à une hauteur de 1,5 m) Puissance déclarée : 250 W	/

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS		
Élément des dispositifs	Matériel	Matériau constitutif
	Tube droit DN 32 mm	Polymère
	Cylindre de diamètre 198 mm et de hauteur 660 mm pour le logement de la pompe, équipé d'un tube d'aspiration en partie basse de diamètre 60 mm	Polyéthylène (PE)

SYNTHÈSE DES MATÉRIELS ET DES DIMENSIONS DES DISPOSITIFS				
Modèle		BioDisc BA 6	Gamme BioDisc BB 10	BioDisc BC 18
Numéro national d'agrément		2014-001	2014-002-ext01	2014-002
Capacité (Equivalents-Habitants)		jusqu'à 6 EH	jusqu'à 10 EH	jusqu'à 18 EH
Cuve	Diamètre (cm)	200	200	245
	Hauteur hors tout (cm)	216 ou 246	241 ou 271	283
	Volume utile total (m <sup>3</sup> )	3,11	3,84	6,11
	Hauteur entrée (cm)	140	165	182
	Hauteur sortie (cm)	132	157	174
Décanteur	Volume utile (m <sup>3</sup> )	2,20	2,84	4,59
Réacteur	Volume utile (m <sup>3</sup> )	0,49	0,49	0,67
Clarificateur	Volume utile (m <sup>3</sup> )	0,42	0,51	0,85
Raccordements entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	110	110	110
Moteur	Vitesse (tour/min)	7,2	7,2	7,2
	Fréquence et durée de fonctionnement	Continue (soit 24 h/jour)	Continue (soit 24 h/jour)	Continue (soit 24 h/jour)
Disques rotatifs	Nombre de disques de référence 150D	16 de diamètre 900 mm	4 de diamètre 900 mm 27 de diamètre 1 075 mm	47 de diamètre 1 075 mm
	Nombre de disques de référence 180D	24 de diamètre 900 mm	6 de diamètre 1 075 mm	12 de diamètre 1 075 mm
	Surface spécifique total (m <sup>2</sup> )	76,4	104,0	173,2
Pompe de recirculation des boues	Fréquence et durée de fonctionnement	Toutes les 120 minutes pendant 10 secondes (soit 2 min/jour)	Toutes les 120 minutes pendant 16 secondes (soit 3,2 min/jour)	Toutes les 120 minutes pendant 30 secondes (soit 6 min/jour)

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires des dispositifs, sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr> (adresse provisoire).



### *Conditions de mise en œuvre*

Ces dispositifs sont enterrés selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ces dispositifs ne peuvent pas être installés pour fonctionner par intermittence.

Les dispositifs peuvent être installés sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais et des mesures de temps de séjour et de recirculation, la charge organique pouvant être traitée par ces dispositifs, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis, peut aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau ci-dessus.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ces dispositifs peuvent se faire selon les modes suivants :

- par drainage et infiltration dans le sol ;
- par irrigation souterraine, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur ;
- par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

### *Guide d'utilisation*

Le guide d'utilisation (*Mode d'emploi BioDisc BA 6 – BB 10 – BC 18*, 25 novembre 2013, 23 pages ; *Guide d'installation BioDisc BA 6 – BB 10 – BC 18*, 25 novembre 2013, 16 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.

### **3.7 Annexe volontaire n°13 : attestation d'impossibilité de raccord au réseau d'adduction en eau potable**

Source : Attestation d'impossibilité de raccord au réseau d'adduction en eau potable, SIVOM, 05/11/2018.

Cette annexe comporte 2 pages.

Affaire suivie par Olivier VINCENT

☎ 04.90.95.44.60

✉ [carto@sivomda.fr](mailto:carto@sivomda.fr)

SCEA OBTIFRUIT  
11 chemin du Barret

13160 CHATEAURENARD

Saint-Andiol, le 05 novembre 2018

Monsieur,

Suite à votre courrier électronique du 05/10/2018 concernant une demande d'attestation d'impossibilité de raccordement au réseau d'adduction d'eau potable, nous vous informons que vos parcelles se situent à environ 1563m du réseau le plus proche (cf. plan).

De ce fait il est impossible de vous raccorder au réseau d'eau potable.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le directeur technique,  
Jean-François AJOU



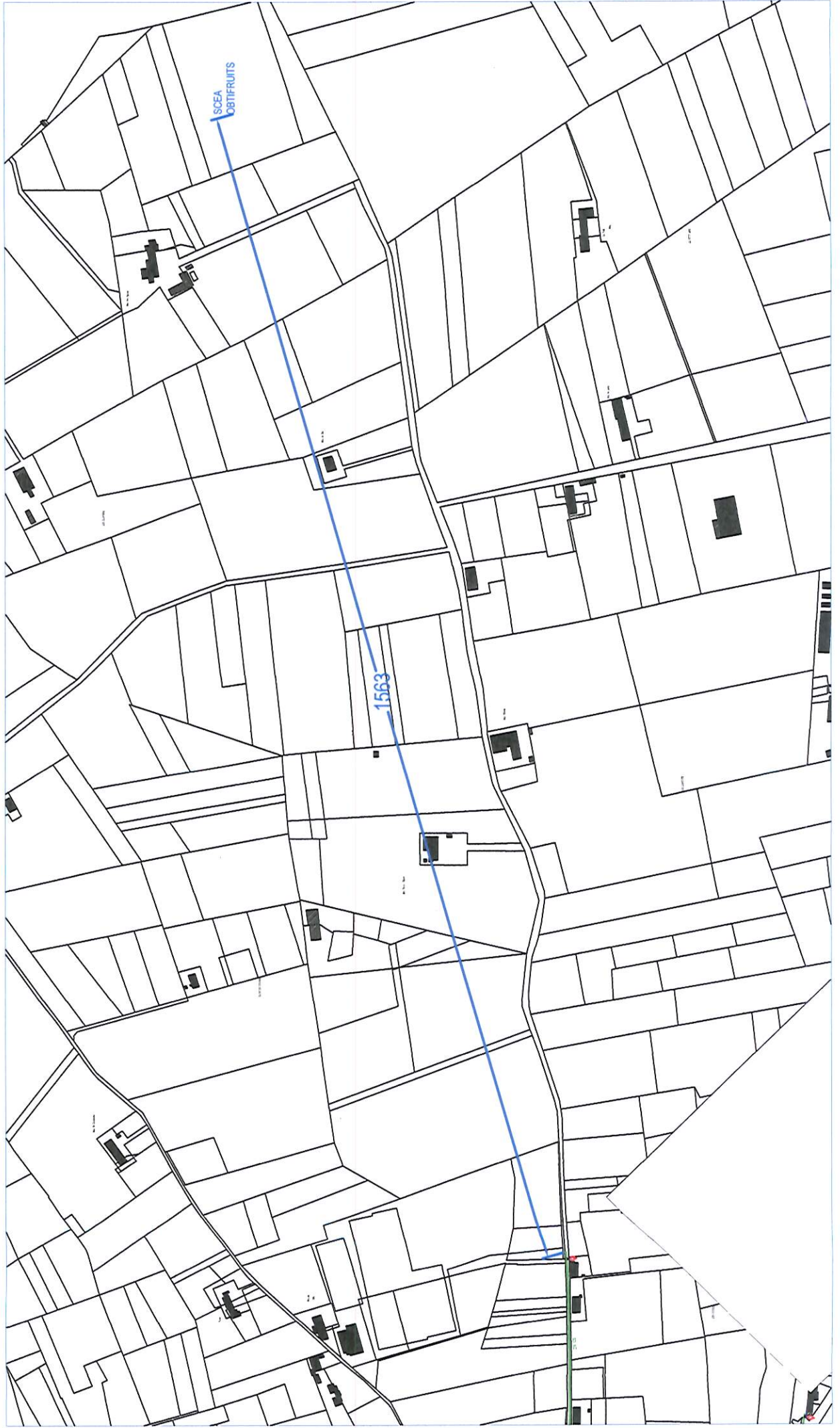
P.J : plan distance entre le réseau AEP et SCEA Obtifruit



# SIVOM DURANCE-ALPILLES

Distance entre le réseau AEP de la commune de Saint-Andiol et la SCEA Obtifruits

Echelle 1/6600



### **3.8 Annexe volontaire n°14 : formulaires d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande du permis de construire pour les bureaux**

Source : Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bureaux, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et Ministère de la Cohésion des Territoires, 12/11/2018.

Cette annexe comporte 4 pages.

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité**  
**(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : Messieurs Julien MOREAU et Nicolas DE CHARNACE

représentant de la société SCEA OBTIFRUITES

situé à :

Adresse	11 Chemin du Barret		
Code postal	13160	Localité	Châteaurenard

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Plateforme maraichère sur le site de saint andiol

Située à :

Adresse	Lieu-dit _ LES CLAPIERS _		
Code postal	13670	Localité	Saint-Andiol

Référence(s) cadastrale(s) : parcelle A 260

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

**Bâtiment de bureaux**

**DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE**

**Chapitre 1 : Données administratives**

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	639.40
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	107.50	Bbio <sub>max</sub> :	168.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 12/11/2018

Signature :



*Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.*

### **3.9 Annexe volontaire n°15 : formulaires d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande du permis de construire pour le hangar**

Source : Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité pour le hangar, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et Ministère de la Cohésion des Territoires, 12/11/2018.

Cette annexe comporte 4 pages.

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité**  
**(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : Messieurs Julien MOREAU et Nicolas DE CHARNACE

représentant de la société SCEA OBTIFRUITES

situé à :

Adresse	11 Chemin du Barret		
Code postal	13160	Localité	Châteaurenard

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Plateforme maraichere sur le site de saint andiol

Située à :

Adresse	Lieu-dit _ LES CLAPIERS _		
Code postal	13670	Localité	Saint-Andiol

Référence(s) cadastrale(s) : parcelle A 260

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

**Bâtiment Hangar**

**DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE**

**Chapitre 1 : Données administratives**

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	148.40
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	71.60	Bbio <sub>max</sub> :	72.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 12/11/2018

Signature :

*Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.*

### 3.10 Annexe volontaire n°16 : carte des zones humides

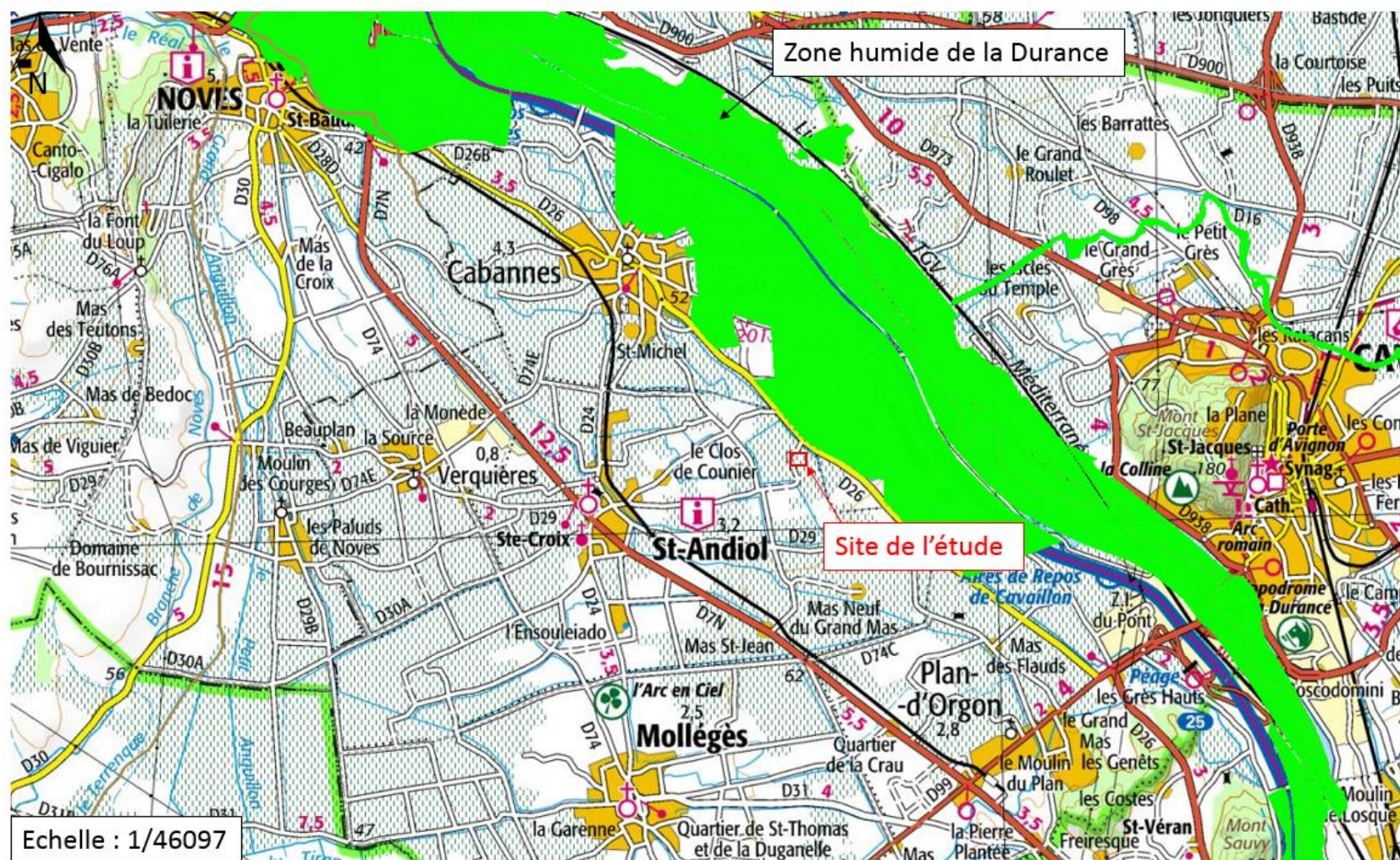


Figure 17 : Zones humides réglementaires à proximité du site (source : DREAL PACA avec annotations BURGEAP)

### **3.11 Annexe volontaire n°17 : note de synthèse de présentation des enjeux écologiques du projet**

Source : Expertise écologique préliminaire, SYMBIODIV, 28/01/2018.

Cette annexe comporte 19 pages





SYMBIODIV

# EXPERTISE ECOLOGIQUE PRELIMINAIRE

## PROJET AGRICOLE


Les Clapiers, SAINT ANDIOL (13)



Le 28 janvier 2019

BRIGNOLES (83)

## RESUME DE L'ETUDE

<b>Libellé</b>	Expertise écologique préliminaire dans le cadre du projet agricole au lieu-dit « Les Clapiers » à Saint Andiol (13)	
<b>Référence</b>	Exp_ecologique_preliminaire_Les_Clapiers	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SCEA OBTIFRUITES 11 chemin du Barret 13160 CHATEAURENARD	
<b>Interlocuteur</b>	BURGEAP Marie VOGUET	
<b>Expertise</b>	<b>SYMBIODIV</b> 6 les Muscades 83170 BRIGNOLES <a href="http://www.symbiodiv.fr">www.symbiodiv.fr</a>	 <b>SYMBIODIV</b>
<b>Rédacteur</b>	Pascaline VINET <i>Chargée de projet écologique – co-gérante</i>	Tél : 06-98-73-79-59 Mail : <a href="mailto:pvinet@symbiodiv.fr">pvinet@symbiodiv.fr</a>
<b>Date</b>	28 janvier 2019	

# SOMMAIRE

## Table des matières

SOMMAIRE .....	2
I. PREAMBULE.....	3
II. METHODOLOGIE.....	5
1. Equipe et dates de passages .....	5
2. Méthodologie générale .....	5
3. Les aires d'études .....	6
4. Limites méthodologiques.....	6
III. ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE.....	7
1. Bibliographie / consultations .....	7
2. Périmètres du patrimoine naturel.....	8
3. Fonctionnalité écologique locale .....	10
IV. EXPERTISE ECOLOGIQUE PRELIMINAIRE .....	12
1. Présentation des milieux naturels de l'aire d'étude .....	12
2. Analyse des enjeux écologiques.....	14
V. CONCLUSION .....	16
VI. PRECONISATIONS .....	16
ANNEXES .....	18
1. Annexe 1 – Détermination du niveau d'enjeu pour chaque groupe.....	18

## I. PREAMBULE

La société OBTIFRUITES porte un projet agricole au lieu-dit « Les Clapiers » sur la commune de Saint Andiol qui concerne un terrain d'une superficie de 11,61 ha.

Ce projet comprend :

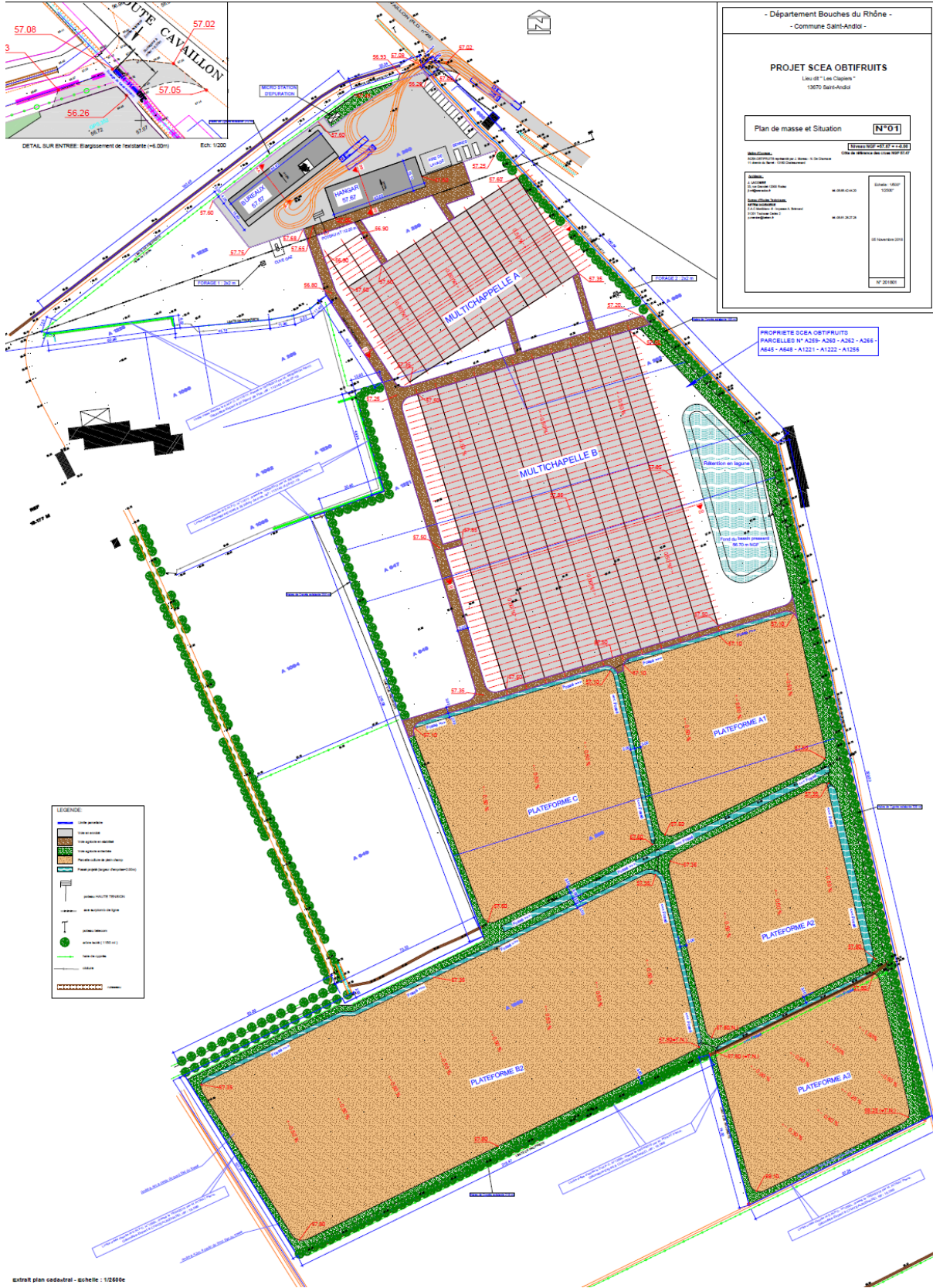
- la réalisation de bureaux, locaux d'activités et d'un hangar agricole ;
- la réalisation de deux forages distincts ;
- la réalisation d'une microstation d'épuration de 10 EH munie d'un système d'épandage sur la parcelle visant à l'infiltration de des eaux issues de cette station ;
- la réalisation de deux serres abritées ;
- la réalisation de cultures à ciel ouvert ;
- la réalisation d'un bassin d'orage.

BURGEAP accompagne le maître d'ouvrage sur les aspects environnementaux nécessaires à l'obtention des autorisations administratives. Dans ce cadre, une procédure de demande d'examen au cas par cas est attendue et l'autorité environnementale a indiqué son souhait d'y voir annexé une expertise préliminaire des enjeux écologiques du site.

C'est dans ce contexte que le Bureau d'études BURGEAP, a sollicité SYMBIODIV pour la réalisation de cette expertise écologique préliminaire.

Le présent document a pour objet de :

- **Faire le bilan des données écologiques** disponibles sur les 11,6 ha ;
- **Dresser un compte-rendu de la visite de terrain** visant à évaluer la sensibilité écologique des terrains ;
- **Etablir une synthèse des observations et contraintes réglementaires pressenties ;**
- **Proposer une liste de préconisations** permettant d'assurer l'intégration écologique du projet.



**PLAN DE MASSE DU PROJET AGRICOLE DE LA SCEA OBTIFRUITES (BURGEAP)**

## II. METHODOLOGIE

### 1. EQUIPE ET DATES DE PASSAGES

<b>Responsable chez SYMBIODIV</b>	<b>Pascaline VINET</b>
Date(s) de passage	21/01/2019
Expert flore/habitat naturel	Pascaline VINET
Expert faune	Marine JARDE
Conditions météorologiques	Ensoleillé, froid (5°C), vent nul
Conditions d'accès	L'ensemble des terrains concernés par le projet a pu être prospecté en compagnie de M. Havard. Aucune difficulté d'accès n'est à noter.

### 2. METHODOLOGIE GENERALE

L'expertise écologique préliminaire s'appuie sur :

- ➔ Une analyse bibliographique permettant d'appréhender le contexte écologique dans lequel s'insère le projet ;
- ➔ Une visite de terrain par deux experts naturalistes locaux spécialisés en faune et en flore.

#### Bibliographie

- Consultation des **bases de données** faune/flore (SILENE, faune.paca, ONEM...)
- Analyse de la **bibliographie** (Atlas, publications, thèses...)
- Localisation du projet vis à vis des **périmètres du patrimoine naturel**

#### Visite de terrain

- Les experts :
- Évaluent **l'intérêt du site pour l'accueil d'espèces protégées** et/ou remarquables.
  - Localisent à l'aide d'un GPS les **éléments du patrimoine naturel** importants (arbre à cavité, mare,...),
  - Décrivent les **grands types de milieux**
  - Analysent la **fonctionnalité écologique du site** (linéaires boisés, cours d'eau, pente...)

Les données collectées à travers l'analyse bibliographique et les expertises de terrains ont permis de mettre en évidence les sensibilités écologiques de l'emprise du projet et de ses abords.

### 3. LES AIRES D'ÉTUDES

Le tableau ci-dessous présente les aires d'études utilisées dans le cadre de la présente expertise écologique.

Tableau 1 – Aires d'études du volet naturel		
Aire	Description	Dimension
Aire d'étude immédiate	<p>Cette aire d'étude englobe l'emprise du projet ainsi que les espaces connexes susceptibles d'être affectés de manière directe ou indirecte par le projet (zone de stockage en phase chantier, réseaux...). Celle-ci est particulière à chaque projet.</p> <p><i>La cartographie des habitats naturels, l'analyse de la fonctionnalité locale et la recherche des espèces remarquables ont été réalisées dans cette emprise.</i></p>	11,6 ha
Aire d'étude rapprochée	<p>Cette aire s'étend dans un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet. A cette échelle l'expertise écologique se fonde sur la bibliographie disponible et la consultation des acteurs ressources. Sont étudiés à cette échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <i>L'analyse des périmètres du patrimoine naturel</i></li> <li>⇒ <i>L'analyse du positionnement du projet dans le fonctionnement écologique régional</i></li> </ul>	5 km de rayon autour de l'aire d'étude immédiate

### 4. LIMITES METHODOLOGIQUES

Une visite de terrain ne constitue pas un temps d'observation suffisant pour mettre en évidence la totalité des espèces végétales et animales exploitant le secteur. Toutefois au regard du contexte agricole intensif de la plaine agricole rhono-durancienne où s'implante le projet, et des milieux présents les experts ont été en mesure de détecter les secteurs présentant une sensibilité écologique particulière.

**Ainsi, les données collectées sont suffisantes pour permettre d'émettre des préconisations visant à proposer une intégration environnementale du projet pertinente.**

### III. ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

#### 1. BIBLIOGRAPHIE / CONSULTATIONS

DONNEES DISPONIBLES SUR LE SITE ET SES ABORDS				
Bibliographie				
Auteur, date.	Titre	Groupes concernés	Localisation (commune, sur site ...)	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
FLITTI A., KABOUCHE B., KAYSER Y. & OLIOSI G. – 2009	Atlas des oiseaux nicheurs de PACA	Oiseaux	Plaine rhono-durancienn e	Absence de sites majeurs à chiroptères. Pas d'espèces remarquables
LPO PACA, GECEM & GCP, 2016	Atlas des mammifères de PACA	Mammifères	Plaine rhono-durancienn e	Durance : Bihoreau gris, Milan noir, Busard cendré, Outarde canepetière, Chevêche d'Athéna, Rollier d'Europe, Alouette lulu, Pipit rousseline
PIRES M. & PAVOND. (2018)	La flore remarquable des Bouches-du-Rhône	Plantes, milieux naturels et paysages	SAINT ANDIOL	Aucune espèce remarquable connue
Bases de données consultées				
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
SILENE Flore	CBN Med	Flore	17/01/2019	Aucune sur l'aire d'étude ou à proximité directe
SILENE Faune	CEN PACA	Faune	17/01/2019	Maille 5x5 km : Rollier d'Europe, Aigle de Bonelli, Butor étoilé
Faune.PACA	LPO	Faune – échelle communale	17/01/2019	84 espèces d'oiseaux majoritairement communes 5 mammifères dont le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux protégés 1 reptile, 3 amphibiens communs, 0 insectes
BD INPN	MNHN	Faune/flore -	17/01/2019	35 espèces citées dont 3 menacées : Aigle de Bonelli, Butor étoilé, Blongios nain
BD de l'ONEM	ONEM	Reptiles, Insectes,	17/01/2019	Lézard ocellé <b>non mentionné</b> Magicienne dentelée dans le secteur mais pas sur St Andiol <b>Proserpine/Diane</b> – pas de données
SYNTHESE				
Contrainte réglementaire connue sur l'emprise			<b>NON</b>	/
Etat des connaissances sur l'aire d'étude			<b>Absence de données</b>	
Sources	Faune.Paca – <a href="https://www.faune-paca.org/index.php?m_id=300&amp;sp_tg=1&amp;action=splist&amp;zid=3&amp;sp_Commune=4493&amp;disp_key=Afficher+la+liste+des+esp%C3%A8ces">https://www.faune-paca.org/index.php?m_id=300&amp;sp_tg=1&amp;action=splist&amp;zid=3&amp;sp_Commune=4493&amp;disp_key=Afficher+la+liste+des+esp%C3%A8ces</a> INPN - <a href="https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/13089/tab/especes">https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/13089/tab/especes</a> ONEM - <a href="http://www.onem-france.org/saga/wakka.php?wiki=EnqueteSagaTotale">http://www.onem-france.org/saga/wakka.php?wiki=EnqueteSagaTotale</a>			



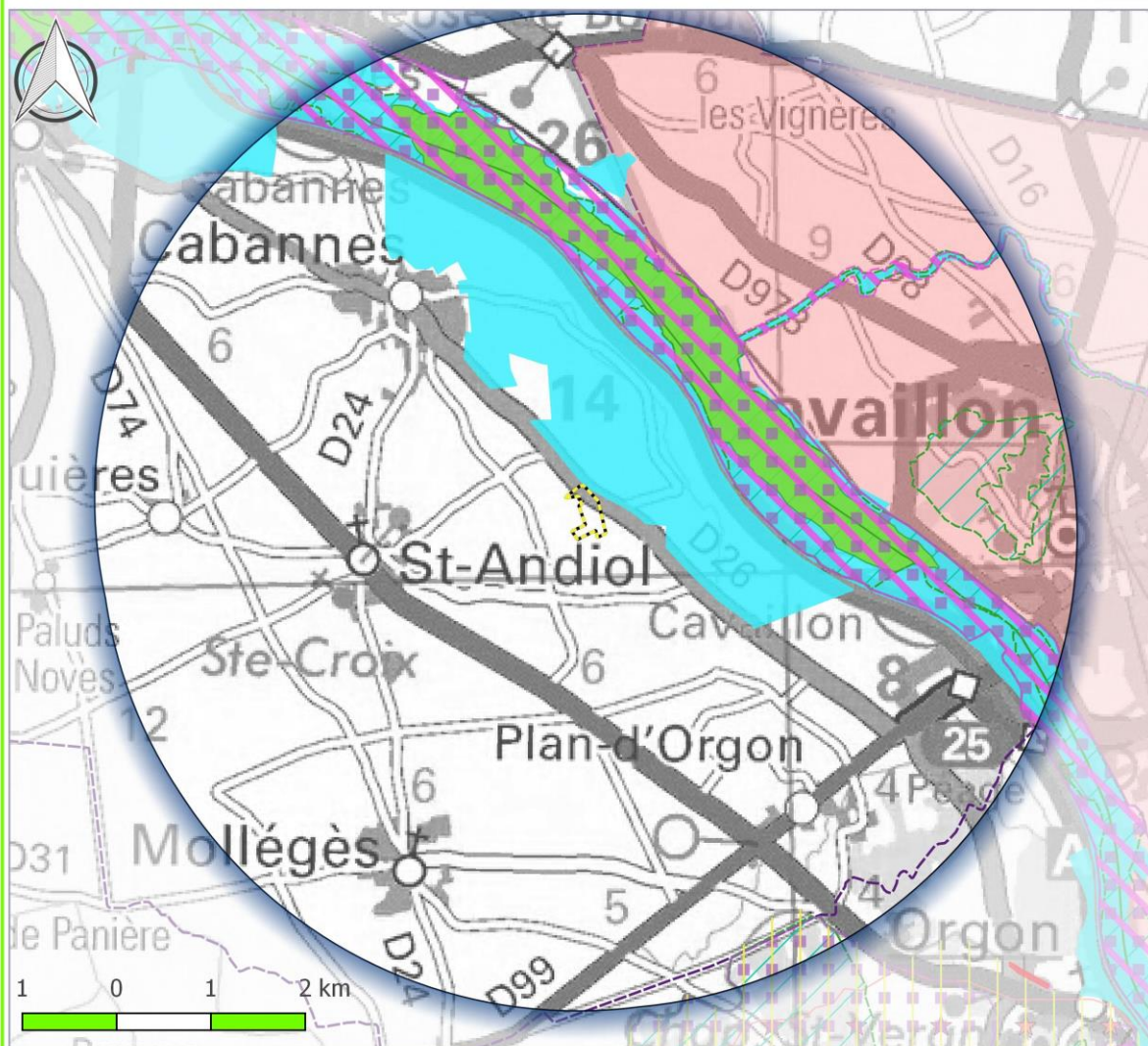
## 2. PERIMETRES DU PATRIMOINE NATUREL

Le tableau ci-dessous résume les périmètres du patrimoine naturel présent dans l'aire d'étude éloignée.

PERIMETRES DU PATRIMOINE NATUREL			
Périmètre réglementaire			
Type	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique
Aucun périmètre réglementaire n'est présent dans l'aire d'étude éloignée.			
Périmètre Natura 2000			
Type	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique
ZPS	La Durance	1,3 km à l'est	Modéré
ZSC	La Durance	1,3 km à l'est	Modéré
Autres périmètres de gestion concertée			
Type	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique
PNR	Luberon	2,2 km à l'est	Nul
Périmètre d'inventaire			
Type	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique
Zone humide	Pas de nom – 543 ha – plaine de la Durance	13 m à l'est	Fort
ZNIEFF 1	La Basse Durance	1,4 km à l'est	Modéré
ZNIEFF 2	La Basse Durance	1,4 km à l'est	Modéré
ZNIEFF 2	Colline Saint-Jacques de Cavaillon	3,3 km à l'est	Nul
SYNTHESE			
<p>A l'échelle locale, les Alpilles au sud, le Luberon à l'est et la Durance à 1,5 km à l'est, concentrent une grande partie des périmètres du patrimoine naturel. En revanche, <b>l'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun de ces périmètres</b>. Elle est toutefois <b>bordée par une zone humide</b> de 543 ha située dans le lit majeur de la Durance.</p> <p>Au regard de la proximité de l'aire d'étude avec les sites Natura 2000 « La Durance », désignés au titre de la Directive « Oiseaux » (ZPS) et « Habitat » (ZSC), une évaluation des incidences peut être attendue. Néanmoins, malgré sa proximité l'aire d'étude ne paraît pas jouer un rôle particulier pour les espèces ayant justifiés la désignation de ces sites Natura 2000.</p> <p>Bien qu'en dehors de l'aire d'étude éloignée, notons la présence à 5,5 km au sud, du domaine vital de l'Aigle de Bonelli. Compte-tenu de cette proximité, il est possible que des individus soient aperçus en survol ou chasse de manière occasionnelle.</p>			

## Positionnement au regard des périmètres du patrimoine naturel



Expertise préliminaire - projet agricole au lieu-dit "Les Clapiers" - SAINT ANDIOL(13)





Sources: BD ortho, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2018

### LEGENDE



#### Aires d'études

-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Aire d'étude immédiate (11,6 ha)

#### Périmètres réglementaires

-  APPB - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
-  SI - Site inscrit


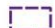
#### Périmètres Natura 2000

-  ZPS - Site Natura 2000 désigné au titre de la Directive "Oiseaux"
-  ZSC - Site Natura 200 désigné au titre de la Directive "Habitats"


#### Périmètres d'inventaire

-  ZNIEFF terrestre de type I
-  ZNIEFF terrestre de type II
-  Zones humides

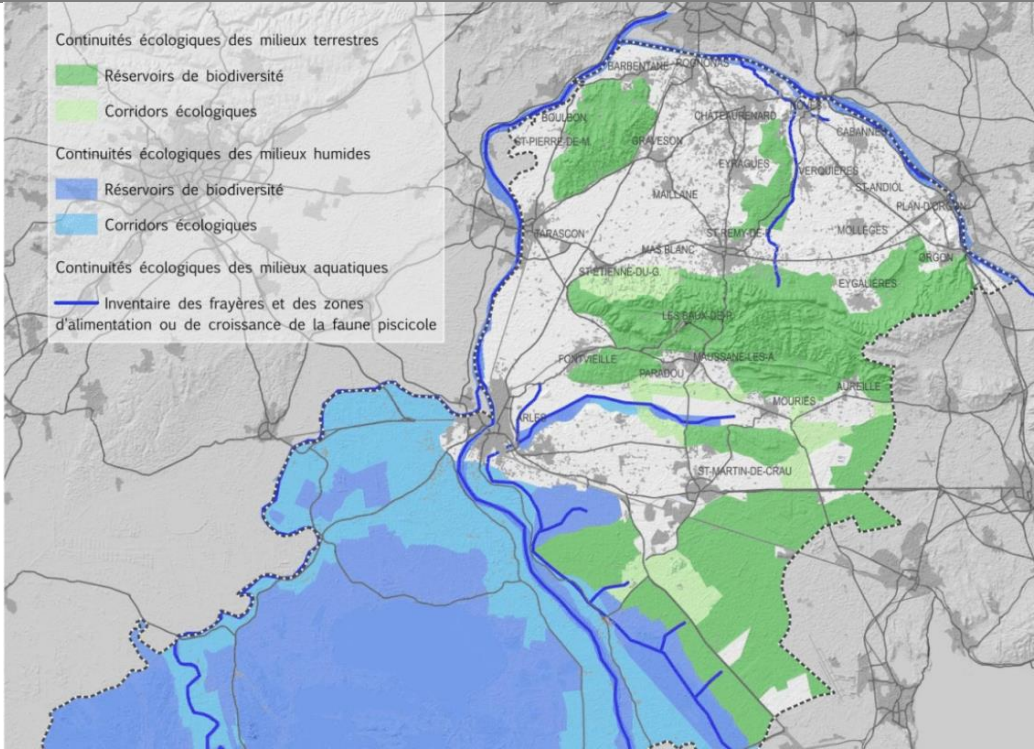
#### Autres périmètres de gestion concertée

-  Réserve de Biosphère
-  PNR - Parc Naturel Régional

#### Plan National d'action

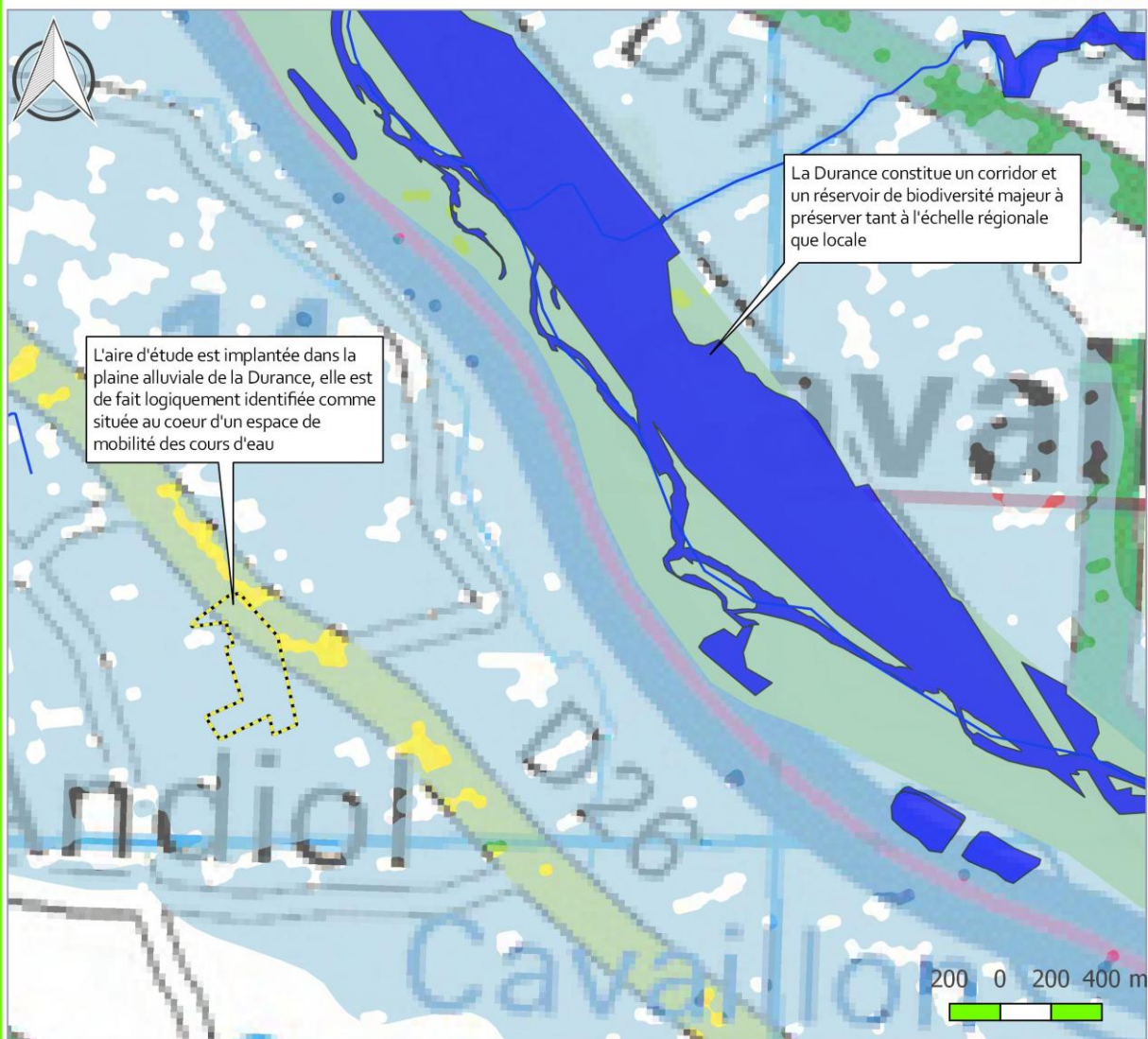
-  Aigle de Bonelli - Domaine vital

### 3. FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE LOCALE

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE LOCALE			
<i>Bilan des trames verte et bleue dans un rayon de 5 km</i>			
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)			
Type	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique
Réservoirs biologiques	La Durance	1,5 km à l'est	Modéré
Corridors écologiques	Aucun		
Cours d'eau	La Durance	1,5 km à l'est	Modéré
Espace de mobilité du cours d'eau	Concernée – Plaine alluviale de la Durance	Inclus	Notable
Trame verte et bleue à l'échelle du SCOT du Pays d'Arles			
Type	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique
Ce secteur n'est pas identifié dans la trame verte et bleue. Les réservoirs de biodiversité les plus proches sont marqués par la Durance à l'est et les Alpilles au sud.			
			
SYNTHESE			
Contrainte réglementaire		<b>Non</b>	
<p>Élément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet : <b>l'aire d'étude ne parait pas jouer un rôle majeur dans la fonctionnalité écologique tant à l'échelle régionale que locale. Elle constitue toutefois un espace de mobilité des cours d'eau.</b></p>			
Sources	SRCE PACA (2014) SCOT Pays d'Arles : <a href="https://www.pays-arles.org/scot/le-scot/article/les-documents-du-scot-approuve">https://www.pays-arles.org/scot/le-scot/article/les-documents-du-scot-approuve</a>		

## Positionnement vis à vis du SRCE PACA (2014)

Expertise préliminaire - projet agricole au lieu-dit "Les Clapiers" - SAINT ANDIOL(13)



Sources: BD scan 250 - Cartographie: SYMBIODIV, 2019

### LEGENDE

#### Aire d'étude

Aire d'étude

#### SRCE PACA (2014)

##### Trame bleue

Cours d'eau

Cours d'eau surfaciens

Espace de mobilité des cours d'eau

##### Trame verte

#### Réservoirs de biodiversité

A préserver



## IV. EXPERTISE ECOLOGIQUE PRELIMINAIRE

### 1. PRESENTATION DES MILIEUX NATURELS DE L'AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude est implantée dans la plaine alluviale de la Durance. Ce secteur est caractérisé par de vastes paysages agricoles dominés par des prairies et serres entrecoupées de haies de Cyprès jouant un rôle de coupe-vent et de canaux d'irrigation.

Bien que proche de grands écosystèmes écologiquement riches tels que la Durance à l'est et les Alpilles au sud, ce territoire historiquement façonné par une activité agricole intensive reste peu favorable à une biodiversité remarquable.

L'aire d'étude est implantée sur des sols plats et profonds. Elle se compose de vastes prairies eutrophes entrecoupées de haies de Cyprès. Ces prairies eutrophes sont peu favorables à des plantes ou insectes remarquables. En revanche, des oiseaux patrimoniaux protégés nichant au sein de milieux prairiaux comme le Pipit rousseline ou l'Alouette lulu pourraient y établir leur nid. Ces espèces, d'enjeu modéré, restent bien représentées dans la région.

Ces prairies peuvent également être utilisées en chasse par les chiroptères locaux et de grands rapaces. L'aigle de Bonelli ayant un domaine vital à 5,5 km au sud, il est possible que cette espèce fréquente de manière occasionnelle l'aire d'étude. L'aire d'étude ne présente toutefois pas une attractivité notable pour la chasse.

Un canal d'irrigation est présent en limite est. Ce dernier, en eau en période estivale, est susceptible d'accueillir des amphibiens protégés communs en période de reproduction. Par ailleurs, ces berges où se mêlent hautes herbes et arbres et quelques arbustes semblent plus attractives. Une plus grande diversité entomologique est susceptible de s'y développer même si aucune espèce protégée n'y est pressentie.

Aux abords de ce canal et à la faveur de haies ou bosquets à l'ouest, quelques arbres plus âgés présentant des cavités peuvent être notés. Ceux-ci pourraient abriter au printemps et en été des espèces d'oiseaux nicheuses patrimoniales comme le Rollier d'Europe ou la Huppe fasciée. Les pipistrelles, chauves-souris protégées mais communes pourraient également s'en contenter occasionnellement comme gîte de transit.

## Principaux habitats naturels et semi-naturels

Expertise préliminaire - projet agricole au lieu-dit "Les Clapiers" - SAINT ANDIOL(13)



Sources: BD ortho, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2018






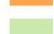
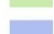
### LEGENDE

 Aire d'étude

#### Réseau hydrographique

 Permanent

#### Principaux habitats naturels

-  Haie de Cyprès - G3.F13xG5.1
-  Alignement de Platanes - G5.1
-  Haie composée de Chênes - G5.1
-  Bosquet de Peuplier blancs âgés - G5.5a
-  Chêne pubescent isolé - G5.5a
-  Prairie eutrophe - E1.2A
-  Végétation composite: Canne de Provence, Roseau et Brachypode de Phénicie - E1.2AxC3.32xC3.21



## 2. ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE				
Groupe	Contrainte réglementaire	Enjeu potentiel	Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
Habitats naturels	NON	Faible	Totalité	Habitats communs et façonnés par les activités anthropiques au fil du temps représentés par des cortèges nitrophiles banals et arbres le plus souvent plantés.
Flore	NON	Faible	/	Cortège composé d'espèces communes pas d'espèce protégées pressenties
Insectes	NON	Faible	Canal d'irrigation	Habitats peu favorables à des espèces remarquables ou protégées en dehors des bordures du canal d'irrigation à l'est
Reptiles	OUI	Faible	Totalité	Présence possible d'espèces protégées communes telles que le Lézard des murailles. La seule espèce à enjeu pressentie était le Lézard ocellé, néanmoins, au vu des habitats présents, l'espèce y est jugée absente (Aucun gîte, aucune garenne)
Amphibiens	OUI	Faible	Canal d'irrigation	Présence possible d'espèce communes telles que le Crapaud commun, le Crapaud calamite et la Rainette méridionale en reproduction au sein des canaux d'irrigation de l'aire d'étude. Ces canaux semblent toutefois en eau de façon très temporaire ce qui limite leur utilisation par le cortège batrachologique local.
Oiseaux	OUI	Modéré	Prairie	Présence possible d'espèces nicheuses protégées mais bien représentées localement comme le Pipit rousseline et l'Alouette lulu.
			Arbres âgés (Platane, Chênes, Peupliers)	Présence possible d'espèces nicheuses patrimoniales telle que le Rollier d'Europe ou la Huppe fasciée
Chiroptères	OUI	Faible	Prairie	Zone de chasse occasionnelle possible bien que d'attractivité limitée, les haies de Cyprès jouant un rôle de corridor
		Modéré	Arbres âgés (Platane, Chênes, Peupliers)	Gîte de transit possible pour des espèces communes comme les pipistrelles au sein des arbres à cavités.
Autres mammifères	NON	Faible	/	Espèces communes non protégées en transit
Autre (poissons...)	NON	Nul	/	Pas d'habitat favorable à ce groupe
SYNTHESE				
Elément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet				
L'aire d'étude est favorable à une biodiversité commune et les enjeux écologiques y sont globalement jugés faibles. Seul le canal d'irrigation en bordure est et quelques arbres isolés sont susceptibles de constituer un enjeu écologique supérieur, jugé modéré.				

## Evaluation des enjeux écologiques

Expertise préliminaire - projet agricole au lieu-dit "Les Clapiers" - SAINT ANDIOL(13)



Sources: BD ortho, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2018

### LEGENDE

 Aire d'étude

#### Réseau hydrographique

 Permanent

#### Estimation des enjeux écologiques

 Modéré

 Faible

 Très faible

100 0 100 200 m



Canal d'irrigation à l'est



## V. CONCLUSION

L'aire d'étude n'est incluse dans aucun périmètre du patrimoine naturel. Elle se situe néanmoins à moins de 15 m d'une vaste zone humide de 543 ha connectée à la Durance.

L'aire d'étude n'est pas identifiée au sein des trames vertes et bleues régionales et locales comme corridor ou réservoir de biodiversité.

Implantée dans la plaine agricole de la Durance, l'aire d'étude s'insère dans un vaste territoire où l'agriculture intensive domine de longue date façonnant des paysages prairiaux, de vergers et de serres quadrillés par un fin maillage de haies coupe-vent. A l'image de ce territoire, l'aire d'étude est dominée par des prairies eutrophes peu diversifiées entrecoupées de haies de Cyprès. Ces milieux banals paraissent abriter une biodiversité commune. Seuls quelques éléments ponctuels paraissent plus attractifs sans toutefois être exceptionnels : le canal d'irrigation à l'est et quelques arbres. Ces éléments sont identifiés sur la carte ci-après.

## VI. PRECONISATIONS

Evitement et préservation du canal d'irrigation à l'est

Adaptation du calendrier des travaux: coupe, taille, terrassement entre début octobre et fin février

Préservation des arbres âgés à cavités

Enlever les éléments pouvant servir d'abris aux reptiles au lancement des travaux en automne

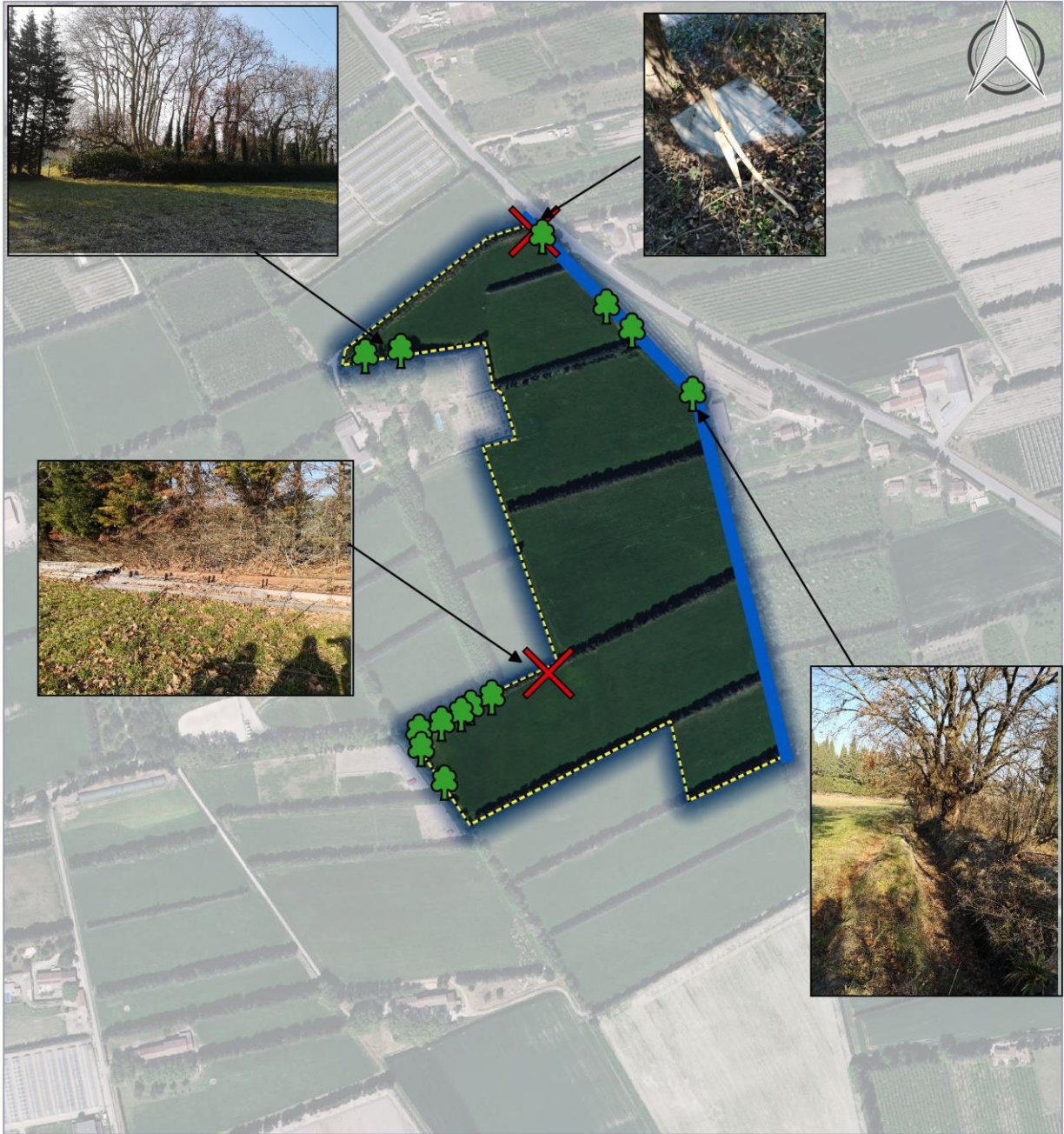
Plantation: éviter le Cyprès et privilégier des espèces locales (idéalement avec le Label Végétal Local)

Pour les haies à replanter, remplacer le Cyprès par une haie pluristratifiées à base d'espèces locales (idéalement labélisées Végétal local) bien plus attractives pour la faune :

- Strate arborée sur zone plane : Peuplier blanc (*Populus alba*), Peuplier noir (*Populus nigra*), Saule blanc (*Salix alba*) (la nappe paraissant proche ces espèces devraient bien se développer) :
- Strate arborée sur des zones topographiquement surélevées ou talus préférer le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Petit orme (*Ulmus minor*)
- Strate arbustive: Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*).

Préconisations

Expertise préliminaire - projet agricole au lieu-dit "Les Clapiers" - SAINT ANDIOL(13)



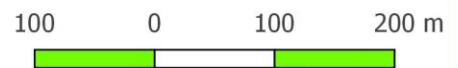
LEGENDE

Aire d'étude

Arbres à préserver

Canal à préserver

A enlever en automne



Sources: BD ortho, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2018

## ANNEXES

### 1. ANNEXE 1 – DETERMINATION DU NIVEAU D'ENJEU POUR CHAQUE GROUPE

<b>Très fort</b>	Groupe représenté par des espèces protégées très rare(s) et en régression
<b>Fort</b>	Groupe représenté par des espèces protégées, rares et en régression
<b>Modéré</b>	Groupe représenté par des espèces protégées et/ou patrimoniales non menacées
<b>Faible</b>	Groupe représenté par des espèce(s) protégée(s) communes ou des espèces communes abondantes et diversifiées
<b>Très faible</b>	Groupe représenté par des espèces banales non protégées
<b>Nul</b>	Groupe absent / présence uniquement d'espèces exotiques

### **3.12 Annexe volontaire n°18 : courrier autorisant le rejet dans le canal d'irrigation de l'ASA des arrosants de Saint-Andiol**

Source : Courrier autorisant le rejet dans le canal d'irrigation, ASA des arrosants de Saint-Andiol.

Cette annexe comporte 4 pages.

## Marie VOGUET

---

**De:** Nicolas de Charnacé <ndecharnace.abt@outlook.fr>  
**Envoyé:** jeudi 31 janvier 2019 09:40  
**À:** Marie VOGUET  
**Objet:** Fwd: RE: Autorisation  
**Pièces jointes:** REAUSE03515-02\_EH St Andiol.pdf

----- Message transféré -----

De : louis.gauthier@9online.fr  
Date : 31 janv. 2019 08:52  
Objet : RE: Autorisation  
À : 'Nicolas de Charnacé' <ndecharnace.abt@outlook.fr>  
Cc :

Bonjour

Je fais suite à votre message ci-dessous et après avoir évoqué votre dossier lors de la réunion mensuelle de notre association, nous vous donnons notre accord sur les bases du rapport d'étude hydraulique rectifié hier avec Mme VOGUET donc copie ci jointe.

Salutations distinguées

---

**De :** Nicolas de Charnacé <ndecharnace.abt@outlook.fr>  
**Envoyé :** lundi 28 janvier 2019 10:31  
**À :** Louis Gauthier <louis.gauthier@9online.fr>  
**Objet :** RE: Autorisation

Bonjour Monsieur,

Voici les informations demandées.

Le détail des calculs du bassin de rétention ainsi que la description de la surverse sont donnés dans le rapport d'étude hydraulique, au paragraphe 4.

Si vous avez des questions complémentaires à ce sujet, vous pouvez appeler directement Madame Voguet du bureau Burgeap qui gère notre projet.

Son numéro est le : 06 77 88 58 73.

Cordialement,

Nicolas de Charnacé

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

---

**De :** [Nicolas de Charnacé](#)

**Envoyé le :** vendredi 25 janvier 2019 14:29

**À :** [louis.gauthier@9online.fr](mailto:louis.gauthier@9online.fr)

**Objet :** RE: Autorisation

Bonjour Monsieur,

J'ai demandé ces informations précises au cabinet d'ingénierie qui gère notre projet.

Je vous les transmet dès que je les ai reçues.

Cordialement,

Nicolas de Charnacé

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

---

**De :** [louis.gauthier@9online.fr](mailto:louis.gauthier@9online.fr) <[louis.gauthier@9online.fr](mailto:louis.gauthier@9online.fr)>

**Envoyé :** Friday, January 25, 2019 9:02:30 AM

**À :** 'Nicolas de Charnacé'

**Objet :** RE: Autorisation

Bjr

Merci de nous faire parvenir les notes de calcul de ce bassin de rétention définissant les volumes de surverse dans le réseau.

Bien à vous

---

**De :** Nicolas de Charnacé <[ndecharnace.abt@outlook.fr](mailto:ndecharnace.abt@outlook.fr)>

**Envoyé :** jeudi 24 janvier 2019 18:38

**À :** [louis.gauthier@9online.fr](mailto:louis.gauthier@9online.fr)

**Objet :** Autorisation

Bonsoir Monsieur Gauthier,

Je vous avais contacté au mois d'octobre 2018 concernant notre projet d'installation de la SCEA Obtifruits à proximité du Mas des Agasses sur la commune de Saint Andiol, pour vous demander en tant que Président de l'ASA des arrosants de Saint Andiol l'autorisation de busser le canal sur 6 mètres afin de créer notre accès à la parcelle.

Vous aviez d'ailleurs répondu favorablement à cette demande, et je vous en remercie.

Notre projet comprend la construction de serres, et dans le cadre du dossier loi sur l'eau, nous allons créer un bassin de rétention des eaux pluviales sur notre parcelle pour compenser la surface imperméabilisée.

Nous envisageons que la surverse de ce bassin se déverse dans le canal des arrosants, et c'est pourquoi je vous en demande l'autorisation écrite afin de l'inclure dans le dossier que nous devons déposer à la DDTM.

Pourriez-vous me faire parvenir cette autorisation par mail en plus de la voie postale car notre dépôt de dossier doit avoir lieu en début de semaine prochaine ?

Je vous prie de m'excuser pour le caractère pressant de cette demande, mais je n'ai eu l'information par la DDTM de ce besoin qu'aujourd'hui.

Si cela vous est plus simple, je peux également me déplacer à Saint Andiol pour récupérer directement ce document.

Je vous redonne mes coordonnées téléphoniques ainsi que l'adresse de la SCEA.

Nicolas de Charnacé : 06 38 34 48 66

SCEA Obtifruits

11 chemin du Barret

13 160 Châteaurenard

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer  
Monsieur Gauthier, mes sincères salutations.

Nicolas de Charnacé

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10